

## JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUEBEC, PROVINCE DE QUEBEC AVRIL ET MAI 1868.

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1868.

Présidence de M. l'Abbé Verreau.

Secrétaire, M. R. Bellemare.

Proposé par M. J. U. Baudry, secondé par M. L. W. Marchand : que le titre de patron de cette société soit offert aux Honorable MM. Cartier et Chauveau.

M. Verreau exhibe à l'assemblée de nombreuses lettres autographes d'anciens personnages historiques : de Bennahmios, de Serigny, de l'Auteuil, de Hocheart, de Courcy, de Duquesne, des RR. P. P. Dequen et Ragueneau, de Forster, J. F. Perrault ; ainsi que le manuscrit original de la partition de Colas et Colinette, par M. Quesnel.

M. R. Bellemare présente à la Société trois lettres autographes écrites par M. David, missionnaire, à Monseigneur Bruté, de St. Louis.

Il lit aussi une notice historique de la Société St. Jean-Baptiste à Montréal.

L'assemblée décide de faire publier "l'Histoire de Montréal," par M. Dollier de Casson, depuis la fondation de cette cité jusqu'à 1672, comme continuation des Mémoires de la Société Historique de Montréal, à cinq cents exemplaires.

SÉANCE DU 18 MAI 1868.

Présidence de M. l'Abbé Verreau.

Secrétaire, M. R. Bellemare.

M. le Président présente à la Société cinq brochures.

M. Bellemare soumet à l'assemblée des notes sur la famille de Rocheflave et sa correspondance au sujet de cette famille avec le Secrétaire de la Société Historique du Wisconsin.

M. J. U. Baudry présente à la Société les journaux de l'Assemblée Législative pour 1865-66, et du Conseil Législatif pour 1866.

M. L. W. Marchand commente la partie des voyages de Pierre Kalme qui regarde le Canada.

Le Rv. M. A. Nantel, de Ste. Thérèse, MM. B. Testard de Montigny, avocat, et U. E. Archambault, de Montréal, sont admis comme membres de la Société Historique.

M. J. U. Baudry fait une dissertation sur les lois du mariage en Canada et sur les dispositions du Code à ce sujet, expliquant les motifs des codificateurs.

## Petite Revue Mensuelle.

Do longtemps le pays ne s'est ému aussi universellement, aussi profondément qu'il l'a été lors de la mort de l'Hon. Thomas D'Arcy McGee, que la patrie pleure encore. Et qui pourra oublier cet affreux assassinat ? Le 7 avril au matin, la triste nouvelle était dans toutes les bouches, placardée sur les murs dans toutes les villes de la Confédération : "Thomas D'Arcy McGee est mort frappé d'une balle, mort sous le coup." Chacun courait en faire part à ses amis, et, cependant, personne n'y voulait croire. Les journaux avaient annoncé la veille qu'il devait faire un discours, le soir même, aux Communes ; on savait qu'en effet il avait parlé, et cependant on le disait mort. Chacun de s'agiter, de courir aux renseignements. Hélas ! ce n'était que trop vrai : alors toute cette agitation, toutes ces rumeurs se confondaient dans une immense propagation de toute la nation canadienne.

Un grand patriote vient de mourir, lâchement assassiné par une main inconnue qui s'est tenue dans l'ombre, il est tombé dans son sang pour ne plus se relever. Le crime n'est-il pas épouvantable ? aussi chacun a trismé en l'apprenant et chacun en gardera longtemps le souvenir. Or Thomas D'Arcy McGee n'était pas seulement un grand citoyen, c'était aussi un orateur éminent, peut-être celui qui maniait le mieux la langue anglaise ; un savant émérite si l'on considère son âge peu avancé de 43 ans ; un écrivain dont les œuvres ont attiré l'attention des plus grands hommes politiques de l'Europe comme de l'Amérique. En un mot, l'Hon. M. McGee était un homme né pour inspirer et diriger les masses, pour souffler le bien ou le mal, pour être chef, pour être roi par la pensée et la parole, comme d'autres le sont par une autorité héréditaire ou acquise.

Nous donnons ailleurs une courte esquisse de sa vie, où nos lecteurs

apprendront à connaître comment il a usé, en faveur de sa patrie adoptive, de ses brillantes facultés.

Nous pleurons donc le brillant orateur, l'écrivain pur, élégant et profond, mais surtout le grand patriote, l'homme public entièrement dévoué à sa patrie. Eh ! n'est-il pas mort victime de son attachement au pays qui lui avait donné l'hospitalité ? la main qui l'a frappé ne croyait-elle pas frapper en lui l'homme d'Etat qui déjouait les projets sinistres des ennemis de notre gouvernement ? ne s'attaquait-elle pas à lui comme au plus grand et plus habile soutien de l'ordre et du pouvoir ? Et nous ne le pleurerions pas cet homme, ce martyr tombé entre l'autel et le trône, entre la croix et le droit, entre la justice et la religion !

Aussi, la religion et la patrie se sont-elles confondues en larmes et en importantes démonstrations autour de cette tombe. La religion, fidèle à son rôle, a su consoler la patrie en pleurs ; car ce fut la sublime consolation de tous, dans ce grand jour, d'apprendre des lèvres sacrées du prêtre, contemplant, du haut de la chaire, son corps dans la poussière, son âme au pied de Dieu, d'apprendre, disons-nous, que depuis déjà plusieurs mois M. McGee s'attendait à un pareil attentat et qu'il se préparait en chrétien au terrible passage, en retournant son âme aux sources de la prière et de la pénitence. Une telle consolation ouvrait comme un ciel pur et serin au-dessus du pays abîmé dans le deuil.

Nous n'étions pas entièrement remis de la première émotion causée par ce tragique événement, et la justice traquait encore le meurtrier que, de l'autre bout du monde, en Australie, un cri de détresse se faisait entendre, répété ici avec une angoisse égale. Le Prince Alfred, Due d'Edimbourg, deuxième fils de la Reine Victoria, a été aussi frappé d'une balle, le 12 mars. On l'a appris presqu' aussitôt à la cour d'Angleterre, mais on a attendu que le Prince de Galles fut de retour d'Irlande pour rendre la nouvelle publique. Les détails ne sont pas encore connus ; tout ce que l'on sait c'est que l'assassin est un irlandais fénien, du nom de O'Farrell, qu'il a décharge une arme à feu entre les deux épaules de la victime, que la balle a pu être extraite deux jours après, qu'alors la blessure a été exacerbée et reconnue guérissable.

De suite le royal convalescent a pu s'éloigner de ces rives funestes et se diriger vers l'Angleterre, où il ne doit pas tarder sans doute à arriver. Dieu soit loué ! Notre gracieuse Souveraine, qui n'a pas encore déboulé le deuil de son auguste époux, ne sera pas affligée d'une nouvelle et profonde douleur, elle n'aura pas à plonger la perte d'un fils plein de jeunesse, de force et de talent.

Le Prince Alfred, qui, dans deux ou trois mois, aura atteint sa vingt-quatrième année, est entré de bonne heure dans la marine, où il occupe le rang de capitaine. Le gouvernement lui a confié le commandement d'un des plus beaux vaisseaux de l'Etat, *La Galatea*, sur lequel il devait faire le tour du monde colonial anglais, n'eut-il été arrêté dans sa course par la main d'un assassin.

Au plus profond de ses angoisses maternelles, notre noble Reine sait encore compatir aux malheurs de ses sujets. La dépêche par laquelle elle charge Lord Monk d'exprimer ses sympathies et ses condoléances à Mme McGee en est une preuve évidente.

A l'explosion de douleur, aux cris d'indignation qui s'échappèrent de toutes les poitrines au moment de l'assassinat, on avait cru qu'il serait imprudent de donner, dès à présent, un successeur à M. McGee comme député de Montréal aux Communes du Canada. Heureusement que, depuis, la colère populaire s'est concentrée sur quelques têtes surechargées d'écrasants soupçons, la société a été débarrassée des funestes effets de l'irritation foudroyante qui s'était d'abord emparé de tous les coeurs et qui pouvait conduire à des actes d'injustice.

Nul doute que l'arrestation de Whelan et de ses complices n'ait grandement contribué à calmer l'exaspération des citoyens, et que c'est ce qui a permis aux électeurs de la division ouest de Montréal d'élire, unanimement et dans le calme le plus profond, M. P. Ryan, un des plus influents compatriotes de M. McGee, pour le remplacer au Parlement. C'était une mesure d'équité, d'urgence même ; car il aurait été regrettable au plus haut point qu'une large portion de Montréal fut restée sans représentant dans l'assemblée délibérante du pays, au moment où les plus grands intérêts du commerce étaient débattus ; où un nouveau bill de milice devait modifier l'attitude militaire de la Confédération.

D'après la loi proposée par Sir George E. Cartier et unanimement adoptée par les Communes, la milice canadienne sera, à l'avenir, divisée en milice active et en milice de réserve. La milice active comprendra la milice volontaire, la milice régulière et la milice navale. La milice volontaire se composera des corps levés uniquement au moyen de l'enrôlement volontaire. La milice régulière sera formée des hommes qui s'enrôlent volontairement au service dans la milice, ou des hommes tirés au sort pour le service, ou de ceux qui s'enrôlent volontairement pour servir avec les hommes tirés au sort, et des hommes tirés au sort. La milice navale se composera des marins, matelots et personnes ordinairement employées sur les embarcations à voile ou à vapeur naviguant dans les eaux de la Puissance.

La milice de réserve comprendra tous les hommes qui ne servent pas alors dans la milice active.

Les corps volontaires actuels sont maintenus sur le même pied, et les